

Pensée criminologique française et l'écho dans le milieu juridique albanais

Msc. ADELA BUÇPAPAJ

Professor of Criminology and Penology
Faculty of Law, University of Tirana, Albania

Abstract

La transition politique vers la démocratie à l'ère postcommuniste a permis aux criminologues albanaises à faire face à une analyse critique et une évaluation des grandes théories sur les causes de la criminalité et les conséquences d'entre eux pour la prévention du comportement criminel. Ainsi, dans un temps relativement court, ils ont réussi à se familiariser avec les principes fondamentaux de la criminologie et de ses origines. De même, ils ont réussi à introduire les étudiants et les autres acteurs intéressés dans les écoles élémentaires de la pensée et les pères fondateurs de la théorie criminologique de l'Ouest, les criminologues éminents français inclus. En outre, ils ont la connaissance des étudiants et des autres acteurs intéressés avec des personnalités criminelles spécifiques et leurs caractéristiques d'identification. Ils discutent aussi des théories contemporaines de comportement criminel et écoles de pensée criminologique. En outre, ils sont devenus complètement engagé dans la recherche criminologique.

Mots clés: criminologie, évolution, criminalité, théories, science.

L'EVOLUTION DE LA PENSEE CRIMINOLOGIQUE DANS LE MONDE

La criminologie plonge ses racines dans un passé lointain, bien avant l'émergence des sciences humaines. Le crime et son corollaire, la peine, existent depuis la nuit des temps, dès que les groupes humains, à la

recherche de cohésion sociale, ont commencé à s'organiser.¹ Par conséquence, il est difficile de saisir les origines de la criminologie, et sans doute aventureux d'en fixer solidement le point d'ancrage. Comme le souligne beaucoup d'auteurs, le crime est, dans l'une ou l'autre de ses phases, le thème principal de l'histoire et de la littérature. Le crime est aussi vieux et universel que l'humanité. On le trouve à chaque page de la Bible. Il est à la base de tous les grands poèmes épiques, des meilleurs romans et des opéras les plus illustres. Le crime fait partie de la vie quotidienne et il intervient directement ou indirectement dans la vie de tous les hommes.² Mais si dès l'antiquité, le crime fait l'objet de considérations morales ou utilitaires, son étude ne s'organise scientifiquement qu'au siècle dernier. Le substantif "criminologie" est en effet récent. Nombre d'auteurs s'accordent à reconnaître comme référence la parution en 1876 du célèbre *L'uomo delinquente* du psychiatre italien Cesare Lombroso. Selon Willem Adriaan Bongers, c'est en 1879 que le français Paul Topinard crée le mot "criminologie". Celui-ci conteste cette paternité et l'attribue à son tour à Raffaele Garofalo. Le premier livre portant ce titre paraît d'ailleurs sous la plume de ce dernier en 1885.³ Il semble cependant devoir remonter le temps d'un siècle, en accord avec Joseph Van Kan pour qui la première tentative consciente d'étudier l'étiologie et la politique criminelles date de 1773, quand l'université de Mantoue met au concours la question suivante: "assigner les causes du crime, indiquer les moyen de les détruire si c'est possible, ou d'en prévenir les effets".⁴ De multiples définitions recouvrent ce terme de criminologie. On peut retenir: l'étude scientifique des causes et conséquences du comportement antisocial, étude qui tente de mettre en place solutions et remèdes. On peut citer celle très générale qu'en fit David Émile Durkheim: *Nous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur, que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. Nous appelons crime tout acte puni et nous faisons de crime ainsi défini l'objet d'une science*

¹ Edwin H. Sutherland, Donald R. Cressey and David F. Luckenbill, *Principles of Criminology* (Lanham: General Hall, 1992), 3-19.

² August Goll, "Criminal Types in Shakespeare," *Journal of Criminal Law and Criminology* 29, no. 4 (1938): 493.

³ Jeffrey R. Wilson, "The Word *Criminology*: A Philology and a Definition," *Criminology, Criminal Justice Law, & Society* 16, no. 3 (2015): 61-82. <https://scholasticahq.com/criminology-criminal-justice-law-society/>.

⁴ Pierre Landreville, "Évolution théorique en criminologie: l'histoire d'un cheminement," *Criminologie* 191 (1986): 11-31. DOI: 10.7202/017224ar.

*spéciale: la criminologie.*⁵ Cette diversité de compréhension et d'approche fait de la criminologie un objet délicat à saisir. Construction à plusieurs panneaux, cette discipline se stabilise autour d'un même objet, abordé selon trois angles: le crime, le criminel, la criminalité auxquels on doit ajouter la nécessité d'une approche scientifique.⁶

Au XVII^e siècle, on peut parler d'une pensée criminologique, mais elle est surtout de nature purement littéraire Shakespeare (*Hamlet*, *Othello*, *Macbeth*), Racine (*Phèdre*), Corneille (*Cinna*) mettent en scène des situations et des personnages qui posent le problème de la faute, du crime. Descartes, en y mettant une touche philosophique donne une orientation particulière. Avec lui s'impose l'idée que le crime n'est plus de l'ordre de la manifestation diabolique. Dès cette période sont posés quelques jalons préscientifiques.

Seulement à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, ont eu lieu des grands mouvements qui ont particulièrement influencé la question de l'étude du crime et du criminel et qui l'influencent encore aujourd'hui. Il y a trois principales écoles de pensée qui se sont développées au début de la naissance des théories criminologiques, pendant la période allant du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle: Classique, Positif, et Chicago. Ces écoles de pensée ont été remplacées par plusieurs paradigmes contemporains de la criminologie, telles que la sous-culture, de contrôle, de contrainte, l'étiquetage, criminologie critique culturelle, criminologie postmoderne, criminologie féministe et d'autres ont évoqué ci-dessous. De nombreux professionnels, chacun dans leur spécialité (droit, médecine, statistiques, etc.), se sont intéressés au phénomène criminel. Leurs travaux forment le terreau à partir duquel ceux que l'on considérera plus tard comme les fondateurs de la criminologie ont posé les premiers jalons scientifiques de la discipline que nous connaissons aujourd'hui.⁷ Au XIX^e siècle, deux courants principaux, regroupant ceux qui sont aujourd'hui le plus souvent considérés comme les fondateurs de la criminologie, vont s'opposer: l'école italienne et celle française.

L'école française "a développé l'approche sociologique et environnementale des causes de la criminalité, minimisant ainsi les déterminants individuels (par opposition à l'école italienne.) Selon cette

⁵ Martine Kaluszynski, "Quand est née la criminologie? ou la criminologie avant les *Archives...*," *Criminocorpus*, (2005). <http://journals.openedition.org/criminocorpus/126>.

⁶ Ibid.

⁷ Wayne Morrison, *Theoretical Criminology*, (London: Routledge, 1995), 126.

école le comportement criminel est dû à des facteurs internes et externes qui sont hors du contrôle de l'individu. Elle considère que des facteurs sociologiques comme la pauvreté, l'âge, le genre, l'éducation et la consommation d'alcool, le fait d'être membre d'une sous-culture (subculture) ou d'avoir reçu un niveau d'éducation peu élevé peuvent prédisposer au crime.

En ce qui concerne l'école française de la pensée criminologique et ses fondateurs, les plus importantes, lesquels à travers leurs théories ont influencé la pensée criminologique mondial et particulièrement celle albanaise, on peut citer:

Les noms de Philippe Pinel et de Jean-Étienne Esquirol, lesquels sont davantage associés aux débuts de la psychiatrie plutôt qu'à ceux de la criminologie. En effet, les comportements délinquants ne sont évidemment pas l'objet principal de la psychiatrie mais sont de fait entrés dans le champ de ses observations, notamment sous l'angle de l'évaluation de la responsabilité pénale.

Philippe Pinel tout d'abord travaille ainsi à distinguer différentes formes d'aliénations (en se basant sur l'observation des troubles dont ses patients sont atteints) et élabore l'une des premières classifications des maladies mentales. Parmi les pathologies ainsi isolées, Philippe Pinel décrit la manie. Il souligne la violence des crises maniaques et explique que le délire n'est pas systématique. Il décrit la manie sans délire de la façon suivante: *Elle est continue, ou marquée par des accès périodiques. Nulle altération sensible dans les fonctions de l'entendement, la perception, le jugement, l'imagination, la mémoire, etc., mais perversion dans les fonctions affectives, impulsion aveugle à des actes de violence, ou même d'une fureur sanguinaire, sans qu'on puisse assigner aucune idée dominante, aucune illusion de l'imagination qui soit la cause déterminante de ces funestes penchants.*⁸ Philippe Pinel défend enfin l'idée de la guérison possible des manies, guérison qui nécessite un traitement moral dans un cadre institutionnel adapté.

Jean-Étienne Esquirol, élève de, poursuit l'œuvre de celui-ci et isole, en partant de la mélancolie décrite par son maître, l'entité nosologique des monomanies. Elles se caractérisent par un délire partiel, ne touchant au début qu'un seul (ou un nombre restreint)

⁸ Yohan Trichet, Alexandre Lévy, "Scarification et (auto-)mutilation dans la psychose", *L'information psychiatrique* 84, no. 5 (2008): 395-401. <https://doi.org/10.3917/inpsy.8405.0395>.

d'idées. J.-É. Esquirol inscrit les monomanies dans le prolongement des passions humaines, constituant une forme d'exagération qui échappe au contrôle de l'individu. C'est dans le cadre des monomanies qu'il fera entrer dans le domaine de la maladie mentale des comportements conduisant jusque là leurs auteurs davantage devant un juge que devant un médecin. Il décrit en effet la monomanie homicide comme *un délire partiel, caractérisé par une impulsion plus ou moins violente au meurtre*.

Philippe Pinel, puis Jean-Étienne Esquirol provoquent ainsi plus ou moins directement de nombreux débats sur la question de la responsabilité pénale des criminels.

Les premières explications sociologiques sur la criminalité sont donné par l'école cartographique de pensée, représenté par:

André-Michel Guerry pour la France et Adolphe Quetelet pour la Belgique, sont considérés comme les fondateurs de la *statistique morale*, discipline à l'origine du développement de la Criminologie, de la Sociologie et des Sciences Sociales. Ils sont en effet parmi les premiers à s'intéresser aux statistiques des crimes et délits. Leurs études sur la consistance numérique des crimes suscitèrent une large discussion entre liberté et déterminisme social. Tout au long de sa carrière, André-Michel Guerry est considéré comme le fondateur de la cartographie de la criminalité. En 1825 il a créé une carte de la répartition de la criminalité en France. Il s'intéressa à la recherche de relations entre variables sociales et morales, tels que le taux de criminalité et la richesse, le taux de suicide, les dons aux pauvres, les naissances illégitimes, la répartition par classes d'âge des criminels, etc. Il remarqua la grande régularité des taux de criminalité et de suicide à travers les époques, ce qui lui laissa entrevoir que les actions humaines étaient peut-être régies par des lois plus générales, semblables à celles qui régissent la physique. Leurs travaux constituent l'un des prémices de la criminologie ainsi que de la sociologie.⁹

Émile Durkheim est l'un des fondateurs de la Sociologie et un contributeur important de la Criminologie. En fait, il est probable que sa présentation de la criminalité a été plus influent dans la criminologie moderne que tout autre. Sa contribution, la plus importante était sa

⁹ Patrick Tort, "L'histoire naturelle du crime: Le débat entre les écoles italienne et française d'anthropologie criminelle. Lombroso, Lacassagne, Tarde", *La Raison classificatoire* (Paris: Aubier, 1989), 469-535.

conclusion que la criminalité est un normal et nécessaire comportement social, un phénomène inévitable, inhérent à toute la société humaine quelle que soit la redistribution des richesses ou les différences sociales: Puisqu'il a existé dans tous les âges, à la fois de la pauvreté et de la prospérité, la criminalité semble une partie de la nature humaine.

Selon lui, l'inévitabilité de la criminalité est liée à des différences (hétérogénéité) au sein de la société. Étant donné que les gens sont tellement différents les uns des autres, et emploient une telle variété de méthodes et de formes de comportement afin de répondre à leurs besoins, il n'est pas surprenant que certains recourent à la criminalité. Ainsi, tant et aussi longtemps que des différences existent, le crime est inévitable et une condition fondamentale de la vie sociale.

Certains crimes, soutenu David Émile Durkheim, il peut aussi être utile pour la société. L'existence du crime implique qu'une voie est ouverte pour le changement social, et que la structure sociale n'est pas rigide. Dit d'une autre manière, si le crime n'existait pas, cela signifierait que tout le monde se comporterait de la même façon et étaient entièrement d'accord sur ce qui est bon ou mauvais. Une telle conformité universelle aurait pour effet l'étouffer de la créativité et de la pensée indépendante.

En outre, David Émile Durkheim a fait valoir que la criminalité peut avoir certains avantages, car il attire l'attention sur les maux sociaux. Une augmentation du taux de criminalité peut signaler le besoin de changement social. Elle peut promouvoir une variété de programmes destinés à soulager les souffrances humaines causées par le crime en premier lieu.

Ces premiers écrits ont indiqué la voie pour les criminologues à examiner la relation entre les variables sociales et la criminalité.

LA PENSÉE CRIMINOLOGIQUE ALBANAISE:

En ce qui concerne la pensée criminologique albanaise:

La manifestation de la pensée criminologique albanaise date dans le temps, alors qu'en de nombreux pays de l'Europe, la criminologie et ses premières explications scientifiques sont nées.

L'un des fondateurs de la criminologie albanaise, le professeur Ismet Elezi dans un grand nombre de ses œuvres, apporte quelques faits de l'existence de la pensée criminologique albanaise dans les

créations des homes de la renaissance albanaise, qui ont travaillé et vécu au milieu du XIX siècle et au début du XX siècle.

Une contribution spéciale à l'explication de la criminalité et de ses causes l'ont donné (Sami Frasheri, Jani Vreto, Pashko Vasa) Au cours de cette période, leur pensée n'était pas scientifique mais d'un caractère littéraire.

C'est seulement après la proclamation de l'indépendance que le traitement des institutions de la justice pénale dans les premières des conférences de Abedin Xhiku (1920), Avni Dabulla (1923) et plus tard, le premier travail scientifique, a ouvert la voie au développement de la pensée criminologique de nature scientifique.

Un témoignage de cela, c'est le fait que dans les journaux de l'époque, différents auteurs ont publié de nombreux articles sur la criminalité et de ses causes, et aussi le fait qu'en 26 septembre 1942, ces auteurs ont fondé l'Association Criminologique Albanaise, comme une branche de l'Association Criminologique International.

Après la guerre de libération nationale, la dictature du prolétariat a été mis en place en Albanie, la pensée juridique en général et celle criminologique, en particulier, reflétait les principes du système politique et économique, qui a dirigé le pays pendant plus de 50 ans, ainsi que les contraintes résultant de l'isolement de l'Albanie des pays occidentaux. Quelles que soient les restrictions de l'idéologie, des efforts ont été déployés pour mieux développer la pensée criminologique. Ainsi, il a été les professeurs de la Faculté de Droit et d'autres experts dans le domaine de la justice qui ont fait le développement susmentionnés possible grâce à la publication de leurs travaux de recherche, articles scientifiques, monographies et autres écrits pertinent, en traitant d'aspects particuliers de la criminalité en Albanie.

Au cours de cette période la criminologie n'était pas étudiée comme une science indépendante. C'est seulement en 1983 que plusieurs professeurs de la Faculté de Sciences Politiques et Juridiques, avec le professeur Ismet Elezi à la tête, ont présenté un cours spécial de criminologie à être enseigné.

Ce n'est qu'après la chute du communisme en Albanie, que les criminologues ont été capable de mener des études sur les crimes et ceux qui y participent. Ainsi, ils peuvent librement exprimer leurs opinions sur les crimes et leurs causes, ainsi que sur les mesures préventives à prendre.

Une remarquable réalisation du période postcommuniste est aussi l'enseignement de la criminologie à la Faculté de Droit, la Faculté des Sciences Sociales et l'Académie de Police.

La transition politique vers la démocratie, à l'ère postcommuniste a permis aux criminologues albanais à faire face à une analyse critique et une évaluation des grandes théories sur les causes de la criminalité et ses conséquences pour la prévention du comportement criminel. Ainsi, dans un temps relativement court, ils ont réussi à se familiariser avec les principes fondamentaux de la criminologie et de ses origines. De même, ils ont réussi à introduire aux étudiants et les autres acteurs intéressés, les écoles de base de la pensée et les pères fondateurs des théories criminologiques de l'Ouest, en particulier les criminologues éminents français. Ils discutent aussi les théories contemporaines du comportement criminel et les écoles, les plus importants de la pensée criminologique. En outre, ils sont devenus complètement engagé dans la recherche criminologique.

En conclusion, on peut dire que l'école française de la pensée a eu une influence considérable sur les criminologues albanais, tels que Vasilika Hysi, Ismet Elezi, et Ragip Halili, qui soutiennent la thèse selon laquelle les facteurs sociaux sont les principaux facteurs menant à la criminalité. Ainsi, ils voient le criminel comme un sujet soumis à de nombreuses influences différentes, et en particulier à celles sociologiques. Ils considèrent la criminalité comme un phénomène social qui est intimement lié au milieu social dans lequel le criminel vit. D'après eux, le criminel est un individu qui semble normal, mais est prédisposé au crime à la suite d'un équilibre cérébral instable qui le met à la merci des facteurs externes (processus pathologiques, les conditions atmosphériques), en particulier ceux sociaux (la pauvreté, la paresse, l'imitation).

RÉFÉRENCES

1. Goll, August. "Criminal Types in Shakespeare," *Journal of Criminal Law and Criminology* 29, no. 4 (1938): 493.
2. Ibid.
3. Kaluszynski, Martine. "Quand est née la criminologie? ou la criminologie avant les Archives...," *Criminocorpus*, (2005).
<http://journals.openedition.org/criminocorpus/126>.

4. Landreville, Pierre. "Évolution théorique en criminologie: l'histoire d'un cheminement," *Criminologie* 191 (1986): 11-31. DOI: 10.7202/017224ar.
5. Morrison, Wayne. *Theoretical Criminology*, (London: Routledge, 1995).
6. R. Wilson, Jeffrey. "The Word *Criminology*: A Philology and a Definition," *Criminology, Criminal Justice Law, & Society* 16, no. 3 (2015): 61-82. <https://scholasticahq.com/criminology-criminal-justice-law-society/>.
7. Sutherland, Edwin H., Donald R. Cressey, and David F. Luckenbill, *Principles of Criminology* (Lanham: Generall Hall, 1992).
8. Tort, Patrick, "L'histoire naturelle du crime: Le débat entre les écoles italienne et française d'anthropologie criminelle. Lombroso, Lacassagne, Tarde", *La Raison classificatoire* (Paris: Aubier, 1989), 469-535.
9. Trichet, Yohan, et Alexandre Lévy, "Scarification et (auto-)mutilation dans la psychose", *L'information psychiatrique* 84, no. 5 (2008): 395-401. <https://doi.org/10.3917/inpsy.8405.0395>.